

# AVIS PUBLIC



## DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

**Numéros 1883-459, 1883-460 et 1883-461**

AVIS est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard statuera sur les demandes de dérogations mineures au Règlement de zonage numéro 1886, concernant les immeubles suivants :

- 1. Demande de dérogation mineure numéro 1883-459 pour le bâtiment situé au 7120, rue Baunard, à Saint-Léonard**, lot numéro 1 122 978 du cadastre du Québec, dans la zone H04-15.

La nature de la dérogation est la suivante :

- que la marge latérale minimale de 6,05 mètres, exigée à la grille des usages et normes de la zone H04-15, soit réduite à 4,41 mètres pour le mur latéral sud-est du bâtiment existant.
- 2. Demande de dérogation mineure numéro 1883-460 pour le bâtiment situé aux 6065-6067, rue de Chailly**, à Saint-Léonard, lot numéro 1 125 491 du cadastre du Québec, dans la zone H02-24.

La nature de la dérogation est la suivante :

- que la marge arrière minimale de 6,05 mètres, exigée à l'article 9.32 de la grille des usages et normes de la zone H02-24, pour un étage supérieur au premier étage, soit réduite à 4,28 mètres pour le mur arrière du bâtiment existant.
- 3. Demande de dérogation mineure numéro 1883-461 pour le bâtiment situé au 5500, boulevard Métropolitain, à Saint-Léonard**, lot numéro 1 123 898 du cadastre du Québec, dans la zone C02-03.

La nature de la dérogation est la suivante :

- que le pourcentage minimal de 80 % de maçonnerie solide exigé pour la surface de tout mur donnant sur une rue, à l'exclusion d'une surface vitrée et d'une ouverture, prescrit à l'article 6.2.9.1 b) du Règlement de zonage numéro 1886, soit réduit à 46 % pour le mur nord-ouest donnant sur le boulevard Métropolitain.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes, lors de la séance du conseil d'arrondissement qui se tiendra **le mardi 4 septembre 2018, à 19 h à la salle du conseil de la bibliothèque municipale située au 8420, boulevard Lacordaire.**

Montréal, le 14 août 2018.

**La Secrétaire d'arrondissement**  
**Guylaine Champoux, avocate**

*Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard](http://www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard)*